

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit de prévenir les maladies et promouvoir la santé tout en encourageant la responsabilité individuelle et collective. La santé et la sécurité au travail englobent toutes les mesures visant à protéger la santé des travailleurs et travailleuses et à prévenir les accidents et les maladies liés au travail.



L'art. 2 de l'ordonnance 3, relative à la loi sur le travail (OLT 3), établit le principe selon lequel «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs».

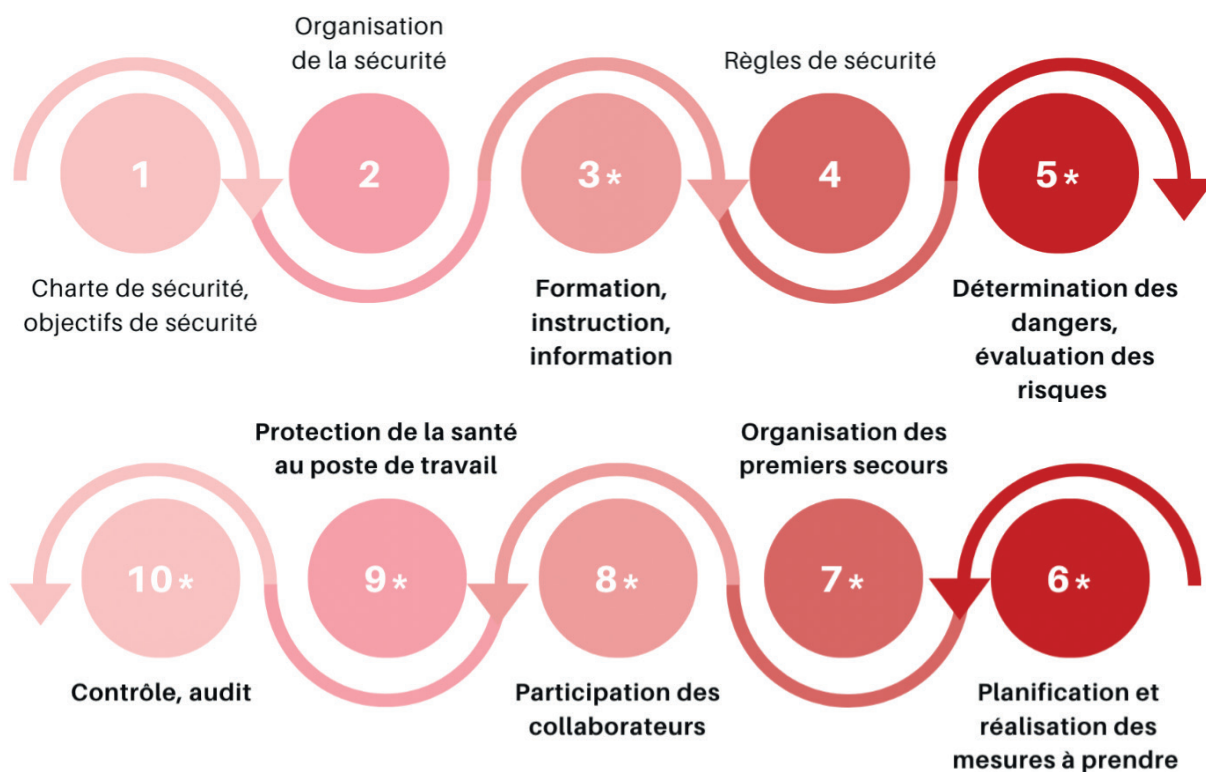
PLUS-VALUE, ENJEUX

La plus-value réside dans la création d'un environnement de travail plus sûr, sain et productif, tout en favorisant le bien-être des employé-es. Cela se traduit par une réduction des accidents du travail, une meilleure productivité et une culture d'entreprise axée sur le bien-être.

Afin de garantir la santé et la sécurité de ses employé-es, l'entreprise a la possibilité de suivre la Méthode MSST expliquée brièvement en 10 étapes ci-dessous.

La méthode dans son ensemble peut être consultée [ici](#)

Méthode MSST – L'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail

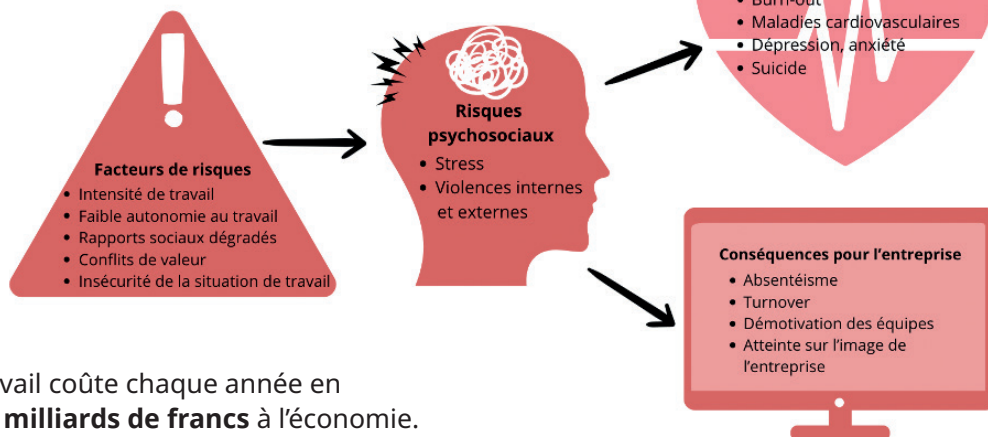


* Le système de sécurité des entreprises ne présentant pas de risques particuliers doit contenir ces éléments

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) Zoom sur l'un des risques majeurs actuels



Taux de travailleurs et travailleuses en Suisse se sentant émotionnellement épuisés en 2022.
(Job Stress Index, Promotion Santé Suisse, 2022)

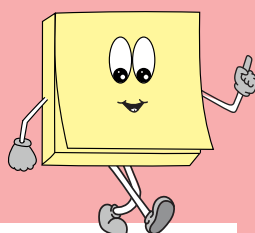


Le stress lié au travail coûte chaque année en Suisse près de **6,5 milliards de francs** à l'économie.
(Job Stress Index, Promotion Santé Suisse, 2022)

Source: Adapté de Éva Minem, INRS, 2021

COMMENT NE PAS MINIMISER CES RISQUES

- ☐ Écouter ses employé-es
- ☐ Mettre en place une démarche de sensibilisation et de prévention
- ☐ Agir efficacement et à temps
- ☐ Créer un environnement de travail inclusif et communicatif où les feed-back sont encouragés et valorisés. (voir fiche Fidélisation)



POUR ALLER PLUS LOIN

- [Santé et sécurité \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)
- [Méthode MSST \(cfst.ch\)](https://www.cfst.ch)
- [Protection de la santé au poste de travail \(seco.admin.ch\)](https://www.seco.admin.ch)
- [Autotest SST \(laboratoire-de-leadership.ch\)](https://www.laboratoire-de-leadership.ch)
- [Risques psychosociaux \(inrs.fr\)](https://www.inrs.fr)

CONSEILS

Prévoir une procédure interne claire, avec indication des démarches à entreprendre en cas d'atteinte à l'intégrité personnelle

Désigner une personne de confiance interne ou externe à laquelle les travailleurs peuvent s'adresser

Mettre en place des démarches de sensibilisation et de prévention (ex. directives, chartes de comportement, formations)

Agir efficacement et à temps

Créer un environnement de travail inclusif et communicatif où les feed-backs sont encouragés et valorisés (cf. fiche: Fidélisation)

Optimiser le management par une répartition claire des tâches et des responsabilités